

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2022_89 - OBJET : Convention de formation professionnelle avec Mme Séverine VITIELLO

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le Conseil Municipal qu'une formation professionnelle « Mieux comprendre et mieux gérer les comportements difficiles des enfants » et « Accueil des émotions » est proposée à 14 agents du service entretien des bâtiments.

DECIDE de passer une convention avec Mme Séverine VITIELLO – Centre Médical Traverse Mercure – chemin des bons enfants – 13580 LA FARE LES OLIVIERS, afin de faire bénéficier ces agents de cette formation de 2 jours qui sera dispensée les 24 et 25 octobre 2022 pour un montant de 1 180 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 13 octobre 2022.

Le Maire

Olivier GUINOU

